



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Attribution du marché « Traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles » (n°2022-05)**

**Décision n° 22 11 07**

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Pierre Donadey par Monsieur Cyril Piazza, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

*Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance*

**Considérant** la publication de l'Appel d'Offres Ouvert relatif au traitement et à la valorisation des ordures ménagères résiduelles (BOAMP n°22-116158 et JOUE n°2022/S 169-478354)

**Considérant** qu'il s'agit d'un marché de service à bons de commande passé sans minimum et avec un maximum annuel d'une durée de 1 an renouvelable 1 fois, soit 2 ans maximum,

**Considérant** l'allotissement du marché :

- Lot 1 : traitement et valorisation des OMR pour l'ensemble du territoire de la CCPP et ses extensions éventuelles sauf la commune de Peille (sans minimum, maximum

annuel de 3 600 000 € HT soit 7 200 000 € HT sur 2 ans)

- Lot 2 : traitement et valorisation des OMR pour la commune de Peille (sans minimum, maximum annuel de 400 000 € HT soit 800 000 € HT sur 2 ans)

Considérant les conclusions du rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 octobre 2022 a décidé :

- de la recevabilité de l'ensemble des offres reçues
- du classement des offres au regard des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation de cette procédure,
- de choisir les offres des candidats suivants comme offres techniquement et économiquement les plus avantageuses :
  - Lot 1 : SAS Arianéo (Nice)
  - Lot 2 : Société Monégasque d'Assainissement (Monaco)

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'attribuer le marché de traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles :
  - Pour le lot 1 (traitement et valorisation des OMR pour l'ensemble du territoire de la CCPP et ses extensions éventuelles sauf la commune de Peille) à l'entreprise SAS Arianéo (Nice)
  - Pour le lot 2 (traitement et valorisation des OMR pour la commune de Peille) à l'entreprise Société Monégasque d'Assainissement (Monaco)
- **Autorise** le Président à signer les marchés avec les entreprises.

*Nombre de conseillers en exercice : 30*

*Nombre de présents : 26*

*Nombre de votants : 30*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**C. DRAGONI**



**LE PRÉSIDENT**  
**C. PIAZZA**

